



ASSEMBLÉE PRIMAIRE 21 juin 2023

PRÉSIDENT : Joachim Rausis
SECRÉTAIRE : Christelle Darbellay Tornay
PRÉSENTS : 248
EXCUSÉS : voir point 1.3 ci-dessous

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de l'assemblée / désignation des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 14 décembre 2022
3. Comptes 2022
 - a. Présentations des comptes 2022 de la Municipalité et du Service électrique
 - b. Rapport de l'organe de contrôle
 - c. Décisions sur les comptes 2022 de la Municipalité et du Service électrique
4. Dransgrid+
 - a. Présentation du projet
 - b. Décision
5. Divers



I. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET DÉSIGNATION DES SCRUTATEURS

1.1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est 19h40, le Président de la commune ouvre l'Assemblée primaire :

« Mesdames, Messieurs,

Chers citoyennes et citoyens de la Commune, Monsieur le représentant de l'organe de révision, chères et chers collègues du Conseil municipal,

Ce soir, j'ai le plaisir d'accueillir 246 (+ 2 qui sont arrivés après l'ouverture de la séance) citoyennes et citoyens pour cette première Assemblée primaire de l'année 2023 consacrée à la validation des comptes 2022 de la Municipalité et du Service électrique ainsi qu'à un point déterminant pour l'avenir de notre service électrique, puisque nous allons voter ce soir sur le projet Dransgrid+.

Mesdames, Messieurs,

Cette assemblée doit selon la loi sur les communes se dérouler avant la fin juin. Elle a été régulièrement convoquée par décision du Conseil municipal du 31 mai 2023. Les comptes 2022 ainsi que tous les documents nécessaires aux points figurant à l'ordre du jour pouvaient être consultés du 1^{er} au 21 juin 2023 au secrétariat communal ainsi que sur le site internet de la Commune, soit 20 jours avant la date de l'assemblée.

Je constate donc que l'Assemblée Primaire peut délibérer en toute conformité avec la loi sur les Communes selon l'ordre du jour annoncé.

1.2. DÉSIGNATION DES SCRUTATEURS

Avant d'entamer nos débats, je propose de nommer les scrutateurs suivants :

- carré 1 : Daniel Thétaz
- carré 2 : Laura Tissières
- carré 3 : Pascal Lovey
- carré 4 : Ludovic Lattion

Décision :

La proposition de nommer les quatre scrutateurs précités est acceptée tacitement.

1.3. EXCUSÉS

Dernière formalité avant de passer au vif du sujet, laissez-moi excuser les absences de : Sarah de Rivaz, Christian et Liliane Grognez, Nicole Cavé, Grégoire Moulin, Luc Darbellay et Antoine Richer.



II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 14 DECEMBRE 2022

Comme le veut la loi sur les Communes, le procès-verbal de l'Assemblée Primaire doit être porté à la connaissance des intéressés par lecture ou de toute autre manière pour la séance prochaine de l'organe intéressé. À noter que la séance de présentation du projet Dransgrid + qui s'est déroulée le 24 mai à 19h30 dans cette même salle était une séance d'information à la population et non pas une assemblée primaire.

Le procès-verbal pouvait être consultés du 1 au 21 juin au secrétariat communal et sur le site internet de la Commune, soit 20 jours avant la date de l'assemblée.

Personne ne demande la lecture du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 14 décembre 2022.

Décision :

Le procès-verbal de l'Assemblée Primaire du 14 décembre 2022 est accepté tacitement.

III. PRESENTATION DES COMPTES 2022 DE LA MUNICIPALITÉ

A. PRÉSENTATION DES COMPTES 2022 DE LA MUNICIPALITÉ

Les comptes 2022 suivent la tendance de ceux de 2021. En effet, l'exercice boucle avec une marge d'autofinancement de Fr. 1 705 257.79 et une insuffisance de financement qui a pratiquement doublé par rapport au dernier exercice pour passer à Fr. 4 518 782.52. Quant au résultat d'exercice, la perte a, cette fois-ci, dépassé le million de francs à hauteur de Fr. 1 055 553.17.

En résumé :

- Les charges sont inférieures aux prévisions budgétaires mais en augmentation par rapport à 2021 de quelque Fr. 782 062.53.
- Quant aux revenus, ils sont supérieurs aux prévisions mais restent malgré tout légèrement en dessous de 2021 de Fr. 110 793.49.
- La marge d'autofinancement de Fr. 1 705 257.79 est bien trop faible pour soutenir un exercice dont la Municipalité aurait besoin.
- Le résultat n'est certes pas bon, mais pas catastrophique, puisqu'il dégage une perte nette par habitant de Fr. 544, ce qui représente un endettement faible, supportable par notre commune.

Voici un tableau récapitulatif des principales données financières 2022 pour la Municipalité.



Année	Marge d'autof.	Financement	Résultat
2022	1'705'257.79	- 4'518'782.52	- 1'055'553.17
2021	2'644'462.28	- 2'467'547.95	- 962'947.95
2020	4'327'007.80	- 475'006.84	923'031.86
2019	6'103'262.53	2'283'143.13	1'296'143.13
2018	6'280'819.72	3'254'522.31	821'522.31
2017	5'740'548.04	2'605'406.08	504'406.08
2016	4'111'561.24	894'366.23	230'366.23
2015	3'701'133.95	- 288'562.49	- 292'562.49
2014	2'290'737.42	- 4'369'0709.77	- 1'810'009.77
2013	3'634'725.26	- 3'180'744.94	- 421'796.94
2012	3'243'170.24	- 2'617.937.87	- 286'937.87

À la lecture de ce tableau, on se rend compte du résultat des comptes 2022 avec une marge d'autofinancement trop faible pour financer des investissements élevés voulus par le Conseil municipal dans la continuité de 2021, et un exercice qui boucle sur un résultat négatif. Nous nous retrouvons à peu de choses dans la situation que nous avons connue en 2014.

Voilà pour le commentaire introductoire. Passons maintenant aux comptes de fonctionnement dans le détail :

Fonctionnement

0. Administration générale

	<u>Comptes 2022</u>	<u>Budget 2022</u>	<u>Différence</u>
Charges	1 709 937.95	1 885 800.-	- 175 862.05
Revenus	520 636.30	569 000.-	- 48 363.70

Dans ce dicastère, à relever que les charges salariales de la caisse-comptabilité-impôt prévoyaient l'engagement d'un nouveau responsable des finances dès l'année 2022, personne qui a été nommée en fin 2022. M. Marc Voutaz a pris ses fonctions en février 2023.

Rien de particulier d'autre à signaler pour nous, si ce n'est peut-être le montant de 30 mille francs, considéré comme don, qui a été remis à la Fondation du patrimoine pour la cabane du Trient à titre de soutien à la rénovation.



1. Sécurité publique

	<u>Comptes 2022</u>	<u>Budget 2022</u>		<u>Différence</u>
Charges	1 334 610.95	1 455 100.-	-	120 489.05
Revenus	462 951.66	388 300.-	+	74 651.66

Rien à signaler concernant ce dicastère, dans lequel nous retrouvons les frais administratifs de la Juge et Vice-Juge de commune, les frais liés aux cartes d'identité, aux permis de séjour, ainsi que les frais de fonctionnement du CSi et la première participation aux frais de fonctionnement de l'EMCR Entremont (Etat-Major de conduite régional).

2. Enseignement et formation

	<u>Comptes 2022</u>	<u>Budget 2022</u>		<u>Différence</u>
Charges	3 007 851.67	3 283 000.-	-	275 148.33
Revenus	140 357.00	109 100.-	+	31 257.-

3. Culture, Loisirs & Culte

	<u>Comptes 2022</u>	<u>Budget 2022</u>		<u>Différence</u>
Charges	1 325 828.74	1 505 100.-	-	179 271.26
Revenus	44 756.23	22 200.-	+	22 556.23

À relever dans ce dicastère l'entretien des espaces verts qui a tendance à prendre de plus en plus d'importance avec une gestion effectuée par des entreprises extérieures.

4. Santé

	<u>Comptes 2022</u>	<u>Budget 2022</u>		<u>Différence</u>
Charges	905 941.05	734 700.--	+	171 241.05
Revenus	0.--	0.--	+	0.--

Grosse augmentation des charges dans ce dicastère :

D'une part le budget établi par le CMS est toujours trop faible et ne suit encore pas l'évolution bien trop rapide de la demande. Petite rétrospective sur ces 5 dernières années pour se rappeler que le déficit 2018 était de Fr. 163 777.40, 2019 de Fr. 177 480.15, 2020 de Fr. 191 190.50 et 2021 de Fr. 237 278.--. 2022 est donc la première année complète depuis la centralisation et le déficit s'élève donc à Fr. 311 172.65 pour un budget de 200 mille francs !

Nous voulions également vous signaler les derniers remboursements des bons COVID distribués à la population et à dépenser dans les commerces de la Commune, qui ont connu un très fort succès.



5. Prévoyance sociale

	<u>Comptes 2022</u>	<u>Budget 2022</u>	<u>Différence</u>
Charges	1 473 059.19	1 439 500.-	+ 33 559.19
Revenus	121 961.15	115 000.-	+ 6 961.15

Stabilité dans les dossiers d'assistance au nombre de 13 en 2022 contre 12 en 2021. Le montant, certes supérieur au budget de quelque 47 mille francs, reste malgré tout inférieur au dernier exercice de près de 40 mille francs.

6. Trafic

	<u>Comptes 2022</u>	<u>Budget 2022</u>	<u>Différence</u>
Charges	4 085 651.98	4 514 700.-	- 429 048.02
Revenus	762 461.83	397 500.-	+ 364 961.83

L'engagement prévu en 2022 d'un ingénieur pour les travaux publics a été mis au budget mais celui-ci n'est entré en fonction que le 1^{er} décembre 2022. La situation salariale est par conséquent restée pratiquement la même qu'en 2021. Durant le temps d'essai, nous avons convenu d'un commun accord avec M. François Darbellay de ne pas prolonger notre collaboration et nous avons revu l'organigramme des services techniques. Ainsi la fonction d'ingénieur a été transformée en chef de projet. La réorganisation de nos services techniques est toujours en travail, mais je peux d'ores et déjà vous annoncer la promotion de Laura Tissières à cette place de Responsable de projets (poste à 80%), et la transformation du contrat de notre apprenti M. Ludovic Lattion en CDI à 50%, ainsi que l'augmentation de 10% de Mme Karelle Cincotta qui passe à 90%. Par rapport au budget, il reste un 40% d'EPT à pourvoir.

L'entretien du réseau routier dépasse une nouvelle fois allègrement les 300 mille francs. Les frais les plus importants sont bien évidemment liés au tout-venant ainsi qu'à l'enrobé mais cet exercice enregistre une dépense de près de 100 mille francs pour le pontage des fissures sur routes, nettoyage, application de masse bitumeuse élastomère, sablage etc... ainsi que plus de 62 mille francs pour le fauchage des talus.

Grosses dépenses à nouveau dans l'entretien des véhicules même si ceux-ci sont légèrement en-dessous de 2021. À voir si le fait d'acquérir de nouveaux véhicules en leasing permettra de stabiliser ou diminuer quelque peu les frais d'entretien à l'avenir.

7. Protection et aménagement de l'environnement

	<u>Comptes 2022</u>	<u>Budget 2022</u>	<u>Différence</u>
Charges	3 625 152.73	3 766 400.-	- 141 247.27



Revenus	2 985 249.15	2 560 700.-	+ 424 549.15
---------	--------------	-------------	--------------

Le Président détaille sous ce point le détail des comptes concernant les services autofinancés, à savoir :

- eau potable : Bonne situation concernant les eaux où l'excédent des recettes viré au fonds n'est que de Fr. 41'630.86. Le solde positif du fonds est de Fr. 262'495.24.
- eaux usées : Bonne situation également concernant le services des eaux usées où l'excédent des charges n'est, cette fois, que de Fr. 19'340.35. Le solde négatif du fonds est ainsi porté à Fr. 135'078.98.
- déchets : Bonne situation également du côté de la voirie où l'excédent des recettes n'est que de Fr. 27'718.58. La situation du fonds passe en positif pour un total de Fr. 13'193.48.

8. Economie publique

	<u>Comptes 2022</u>	<u>Budget 2022</u>	<u>Différence</u>
Charges	6 756 542.65	6 886 100.-	- 129 557.35
Revenus	5 164 164.25	4 938 600.-	+ 225 564.25

Le Président explique sous ce point le tableau ci-dessous, relatif à la valorisation de l'énergie.

	Charges	Revenus
Participation aux charges annuelles FMO	656 000.00	
Participation aux charges annuelles FMS	1 454 566.34	
Vente d'énergie à SOGESA		1 957 482.50
Achat d'énergie à SOGESA	1 716 163.26	
Utilisation du réseau de distribution FMO-FMS (timbre 1 à 5)	727 785.70	
Vente d'énergie au SEO		2 443 948.95
	4 554 515.30	4 401 431.45
Résultat déficitaire 2022		- 153 083.85

9. Finances et impôts

	<u>Comptes 2022</u>	<u>Budget 2022</u>	<u>Différence</u>
Charges	455 214.42	416 500.-	+ 38 714.42
Revenus	13 421 700.59	13 841 700.-	- 419 999.41

Si l'année de taxation 2019 avait été bonne avec des entrées fiscales à hauteur de Fr. 5'965'429.-, l'année de taxation 2020 a évidemment été moins bonne à cause du Covid. À cela est venu se rajouter l'entrée en vigueur, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020, du décret relatif à la dernière révision sur les mesures compensatoires. Ceci a évidemment pesé



de son poids dans une situation qui s'était stabilisée au niveau des échanges automatiques d'informations et la fin des déclarations spontanées alors qu'il a aussi fallu, dans ce même laps de temps, enregistrer le 2^{ème} correctif consécutif de la progression à froid avec une indexation passant de 145 à 150 %. Les recettes ont chuté de 8.25% pour se finaliser à Fr. 5 473 718.- soit un manco de près de 500 mille francs par rapport à une année normale.

Quant à la taxation 2021, il est difficile de sortir un chiffre avec précision du fait que la taxation n'était pas encore terminée à la mi-avril 2023 avec moins de 90% de contribuables taxés mais aussi avec la suite du Covid comme élément principal au niveau de la perturbation du résultat. Les premières projections ne sont pas très favorables. De plus, il y a lieu de tenir compte d'un correctif de 1,4 million dans les impôts 2022 à recevoir du fait de la baisse de la taxation.

Voilà pour le fonctionnement, avant de passer aux investissements, y a-t-il des questions ou des remarques ?

La présentation ne soulève ni question, ni remarque.

Investissements

Bien que très élevés par rapport à la situation de la Municipalité, les investissements 2022 ne sont pas tout à fait à la hauteur des prévisions. Les dépenses d'investissement sont de l'ordre de Fr. 7'447'858.86 pour un budget de Fr. 9'083'000.-

Quant aux recettes d'investissements, elles sont conformes aux prévisions puisqu'elles s'élèvent à Fr. 1'223'818.55 pour un budget de Fr. 1'261'000.-.

Il ressort donc de l'exercice 2022 un investissement net de Fr. 6'224'040.31 évidemment non couvert par la trop faible marge d'autofinancement de Fr. 1'705'257.79 laissant ainsi apparaître une insuffisance de financement de Fr. 4'518'782.52. Quant au résultat d'exercice, il s'agit d'une nouvelle perte de Fr. 1'025'753.17.

Le président détaille la projection à ce jour du projet Cœur d'Orsières :

Place du Cimetière

Devis général

Fr. 2'641'000.-

Projection

Fr. 2'668'000.- dont Fr. 1'420'000.- payés

Crypte

Devis général

Fr. 720'000.-

Projection

Fr. 737'000.- dont Fr. 654'000.- payés



Si on s'attarde sur quelques éléments marquants de ces investissements :

▸ Trafic	3 909 329.55
▸ Eaux	395 481.85
▸ Eaux usées	636 354.15
TOTAL	4 941 165.55

66.34 % des investissements totaux

Voilà pour les investissements de l'année 2022. Questions/remarques ?

La présentation ne soulève ni question, ni remarque.

A. PRÉSENTATION DES COMPTES 2022 DU SERVICE ÉLECTRIQUE

Le Président passe la parole au Président de la commission, Pascal Tornay, afin qu'il commente les comptes 2022 dans le détail.

En préambule, Pascal Tornay revient sur un point indirectement lié aux comptes 2022.

- Le mercredi 14 juin en début d'après-midi, un citoyen a informé le président de la commune de ses doutes quant à la légalité des tarifs électriques 2023 du SEO. Selon lui, ces tarifs calculés sur la base des contrats que nous avons passés avec notre fournisseur d'énergie SOGESA sont illégaux. En effet, en vendant l'entier de nos 42 mios de KWh (= nos parts de production dans les usines FMO et FMS) puis en rachetant les 25 mios de KWh que le service électrique va revendre aux abonnés (principe du Full Supply), nous violons les dispositions de l'ordonnance fédérale sur l'approvisionnement en électricité. Selon lui, nous devrions consommer en direct nos productions et se fournir ailleurs lorsque nous ne produisons pas assez, c'est-à-dire en hiver.
- Partant de ce principe, il chiffre le préjudice subi par les abonnés à Fr. 3 mios environ pour l'année 2023.
- Le Conseil communal a reçu cette information le soir-même lors de sa séance ordinaire. Devant l'importance de l'affaire, il a décidé de saisir l'autorité de surveillance fédérale, l'ELCOM, pour lui demander de vérifier ces affirmations.
- En parallèle, une note juridique a été commandée auprès d'un avocat spécialisé dans le domaine de l'énergie, Me Gilles Robert-Nicoud. Cette note nous a été rendue lundi et transmise à l'ensemble du Conseil pour information.
- Selon un calcul demandé au bureau spécialisé e-cube rendu ce jour-même et transmis au Conseil en fin d'après-midi, les résultats financiers provisoires sont les suivants :



Caveat

Il s'agit d'une **première analyse** fondée sur les **sources diverses** à disposition (rapport de gestion pour FMO, comptabilité excel pour FMS, fichiers Elcom et données SOGESA).

Certaines de ces sources sont encore en cours de consolidation, notamment sur les volumes d'énergie "disponibles".

L'année 2023 est en cours et est à ce titre encore ouverte.

L'analyse est hors coûts d'ajustements et frais de gestion énergie

Années	Cumulé	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
		Réalisé 1	Réalisé 1	Réalisé 1	Réalisé 1	Réalisé 1	Budget Appro Réalisé Pro 1	Budget / année en cours 1
Cadrage temporel de l'analyse								
Production FMO - selon actionnariat Orsières								
Volume	MWh	116'613	14'989	11'724	18'404	20'695	17'916	16'443
Prix	CHF/MWh	50	54	74	48	46	44	46
Production FMS - selon actionnariat Orsières								
Volume	MWh	166'624	21'884	24'126	25'043	28'606	24'763	22'111
Prix	CHF/MWh	95	96	87	85	85	93	98
Achats auprès de SOGESA								
Volume	MWh	164'091	24'283	22'419	23'837	23'465	24'185	22'886
Prix	CHF/MWh		55	58	69	65	57	75
Ecart (+ : trop perçu par les clients / - : trop perçu par Orsières) si application de la LApEl, article 6 alinéa 5 avec l'hypothèse que FMO et FMS sont de la production propre								
Ecart en CHF/MWh	CHF/MWh		14	15	1	3	10	1
Ecart en absolu	CHF	-768'115	347'561	336'897	12'916	65'345	235'064	17'833

- Le président a informé le citoyen en question par téléphone vendredi après-midi des démarches que le conseil allait entreprendre.
- Lundi, l'administration a reçu en copie un courrier envoyé le vendredi par « quelques citoyens » à l'Elcom mais non signé, lui demandant notamment d'analyser une nouvelle fois les tarifs du Service électrique.
- Le président a téléphoné à l'ELCOM lundi afin d'annoncer la démarche de la Commune. Le juriste lui a répondu qu'en 11 ans de travail à l'ELCOM il n'avait jamais vécu une situation pareille : à savoir un GRD qui s'annonce de lui-même pour demander un contrôle, mais qu'il prenait note de la démarche et attendait ce courrier.
- Ainsi, un courrier officiel de la commune sera transmis dans quelques jours à l'ELCOM. Par souci de transparence, ce courrier sera publié sur le site internet de la commune.
- Le Conseil s'engage à informer la population sitôt que la situation aura été tirée au clair avec l'ELCOM.

M. Pascal Tornay présente ensuite les comptes 2022 du service électrique, qui ne sont pas bons pour la 2^{ème} année consécutive. En effet, malgré une dissolution partielle de la provision de 150 mille francs qui vient juste améliorer quelque peu la situation, la marge d'autofinancement, qui passe de - Fr. 9'122.58 à + Fr. 140'877.42, n'arrive malgré tout pas à couvrir ni le financement, ni la variation de fortune qui sont tous deux négatifs.

En effet, en bouclant son exercice avec des charges supérieures aux prévisions de quelque 350 mille francs ainsi que des revenus également supérieurs aux prévisions mais que de 71 mille francs seulement, l'exercice est certes légèrement meilleur que le précédent mais rappelons que 2021 était le plus mauvais de l'histoire du SEO. À noter que l'année 2022 est toujours impactée par la diminution des tarifs.

L'augmentation de l'achat de l'énergie, les frais d'entretien du réseau suite aux intempéries 2020 et 2021 ainsi que le complément de provision sur débiteurs sont les points principaux dans les charges. Quant aux revenus, ce sont les participations de l'assurance aux intempéries



ainsi que la dissolution partielle de la provision remboursement qui viennent rééquilibrer quelque peu la balance.

En ce qui concerne les investissements, comme pour l'année précédente, les dépenses sont restées en dessous des prévisions pour un peu plus de 113 mille francs. Quant aux recettes, uniquement alimentées par les taxes de raccordement, elles sont légèrement supérieures aux prévisions de quelque 14 mille francs.

Questions/remarques ?

La présentation ne soulève ni question, ni remarque.

Avant de passer la parole à l'organe de révision, Joachim Rausis présente l'aperçu des indicateurs financiers établis par l'Etat du Valais et qui permettent de jauger l'état financier des Communes.

Dans le détail :

1 : Taux d'endettement net : (dette nette en % des revenus fiscaux)	17.5 %
2 : Degré d'autofinancement : (autofinancement en % des investissements nets)	23.4 %
3 : Part des charges d'intérêt : (charges d'intérêts en % des revenus courants)	- 0.7 %
4 : Dette brute par rapport aux revenus : (dette brute en % des revenus courants)	113.1%
5 : Proportion des investissements : (investissements bruts en % des dépenses totales)	23.7 %
6 : Part du service de la dette : (service de la dette en % des revenus courants)	10.4 %
7 : Dette nette par habitant : (dette nette par habitant)	544 %
8 : Taux d'autofinancement : (autofinancement en % des revenus courants)	5.6 %

B. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Pour la lecture du rapport le Président passe la parole à M. Daniel Porcellana, représentant de la Société fiduciaire Alpes Audit SA.

L'Assemblée prend connaissance du rapport de l'organe de révision.



C. DÉCISIONS SUR LES COMPTES 2022 DE LA MUNICIPALITÉ ET DU SERVICE ÉLECTRIQUE

COMPTES 2022 DE LA MUNICIPALITÉ

Celles et ceux qui approuvent les comptes 2022 de la Municipalité se prononcent par main levée.

Décision :

Les comptes 2022 de la Municipalité à l'unanimité moins 1 abstention et 2 refus.

COMPTES 2022 DU SERVICE ELECTRIQUE

Celles et ceux qui approuvent les comptes 2022 du Service électrique se prononcent par main levée.

Décision :

Les comptes 2022 du service électrique à l'unanimité moins 22 abstentions et 3 refus.

Le Président remercie l'Assemblée Primaire pour sa confiance.

IV. DRANSGRID +

A. PRÉSENTATION DU PROJET

Le sujet n'est pas nouveau. En effet, il avait déjà été abordé il y a quelques années autour de la table du Conseil municipal. Après un travail conséquent réalisé afin de répondre aux inquiétudes et remarques de l'époque, le Conseil municipal d'Orsières, en séance du 3 mai 2023, a pris connaissance du projet Dransgrid+ élaboré par le COPIL et présenté par M. Nicolas Charton, du bureau E-CUBE et l'a validé.

Le projet dans le détail a fait l'objet d'une information publique le soir du 24 mai 2023, dans cette même salle, devant une septantaine de personnes. Le rapport du bureau E-CUBE et la présentation de cette soirée ont été mis à disposition de la population durant les 20 jours précédant cette assemblée. Ils seront annexés à ce PV.

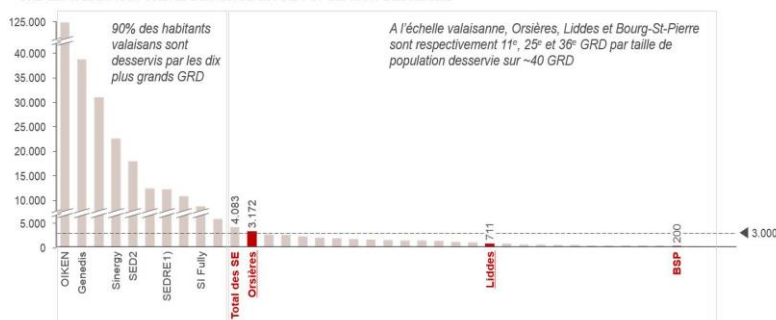
Nous nous devons toutefois de vous présenter à nouveau l'objet dans le détail, puisque vous serez amenés à voter à l'issue de la présentation.

Aujourd'hui, les Services Electriques de Liddes, Orsières et Bourg-St-Pierre et DransGrid SA, assument la responsabilité de Gestionnaire de réseau de distribution (GRD) sur leurs zones de desserte respectives. Ces GRD souhaitent construire un destin commun pour les réseaux électriques et faire face aux défis du marché (notamment tension sur l'approvisionnement en énergie, pression réglementaire croissante, développement de la production locale et des véhicules électriques) par la création d'un GRD unique, propriétaire des actifs réseaux du Val d'Entremont.



Les trois services électriques sont parmi les plus petits GRD en Suisse et en Valais en population desservie

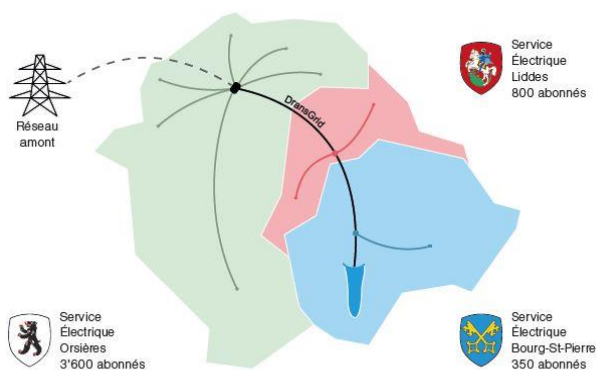
GRD EN VALAIS PAR ORDRE DECREISSANT DE POPULATION DESSERVIE



Les points essentiels du rapport qui a été mis à disposition de la population durant 20 jours sont les suivants :

- Le périmètre de réflexion se concentre sur le Haut Entremont; la réflexion pourra dans les années à venir s'étendre à tout l'Entremont. Il s'agit par conséquent d'une fusion des GRD de Liddes, Orsières et Bourg-St-Pierre, par la création d'une nouvelle société de laquelle les 3 communes et Romande Energie SA seraient actionnaires.

Réseaux électriques des communes et de DransGrid



- Trois archétypes de modèles ont été analysés selon l'unification ou non du rôle et le transfert ou non des actifs réseaux. Après analyse, le COPIL du 21.11.2022 a choisi de concentrer le travail d'analyse sur le modèle « GRD unique en mains communales et propriétaire des actifs ». En effet, le modèle de fermage engagerait les communes sur le même chemin, mais la mise en œuvre est toutefois administrativement plus lourde et complexe.
- Parmi les options analysées, la Société Anonyme est la forme qui convient le mieux à une gouvernance entre plusieurs partenaires. Elle offre un modèle de gouvernance adaptée aux poids différents des fondateurs, stables juridiquement et reconnue par les entités de financement. Pour faciliter les démarches, la société existante DransGrid SA est retenue plutôt que la création d'une société depuis une feuille blanche. En effet, utiliser DransGrid évite de multiplier les véhicules et permet de réutiliser l'identité visuelle et le nom. C'est ce mode de mise en œuvre qui a été retenu par le COPIL.
- La valeur économique des responsabilités du GRD est entièrement cadrée légalement : la nouvelle entité ne pourra pas réaliser plus de marge que les Services Electriques aujourd'hui.



- La valorisation des actifs transférés par les services électriques et DransGrid se base sur les valeurs régulées de l'Elcom et la valorisation du portefeuille clients. Attention les chiffres ne sont pas définitifs : ils ne le seront que lorsque le bilan réel de l'année de 2023 aura été réalisé.
- La valeur initiale du capital-actions est fixée à 7 MCHF pour permettre une structure solide face aux enjeux de financement de la société dans le futur.
- Le capital-actions est réparti au prorata de la valeur de référence des actifs transférés (réseau électrique et portefeuille clients). Selon les derniers chiffres, Orsières devrait posséder 65.1% des actions, Liddes 15.6%, Bourg-St-Pierre 8.7% et Romande Energie 10.6%. DransEnergie sort du capital de Dransgrid au profit des trois Communes pour se concentrer sur son rôle de prestataire de services.
- Les communes perçoivent de l'argent comptant et des actions pour le transfert : l'argent comptant est laissé dans la société sous forme de prêt à un taux marché pendant les cinq prochaines années au minimum. A ce jour, un taux de 2.5% donnant droit à environ Fr 125'000.- d'intérêts annuels semble plausible. Partant du principe que le KWh le moins cher est celui que l'on ne consomme pas, ce montant serait affecté au programme d'aide à l'efficacité énergétique qui ne s'élève qu'à Fr. 50'000.-/année pour le moment.
- Les Communes et Romande Energie pourront percevoir dans les années à venir des dividendes de la société.
- L'accord entre les Partenaires prévoit une « clause de rachat du réseau » qui permet aux partenaires un rachat la 25e année du réseau sur leur zone de desserte historique.
- Une clause de préemption est prévue par les communes : les actionnaires ont le droit d'acquérir en priorité la part de l'actionnaire sortant au prorata de leur propre part.
- La gouvernance est organisée selon les instances classiques d'une société anonyme : l'Assemblée générale, le Conseil d'Administration (5 membres dont 2 de la commune d'Orsières – un des représentants d'Orsières est un administrateur expert du domaine) et la Direction ; en plus des statuts de la société, un projet de convention d'actionnaires cadre les relations entre les actionnaires.
- Les prestataires de service, qui regroupent aujourd'hui les compétences nécessaires au fonctionnement des Services électriques et Dransgrid, seront maintenus dans une continuité d'exploitation à des conditions meilleures ou équivalentes au marché
 - › **DransEnergie** continuera d'assurer l'**exploitation du réseau électrique, la gestion des abonnés**. DransEnergie assumera de plus la direction déléguée de la nouvelle société (qui n'a pas de personnel propre).
 - › **Romande Energie** continuera d'assurer un mandat de **conseiller technique et économie de réseau**.
 - › **SOGESA**, société dont Liddes et Orsières sont déjà actionnaires, assurera les activités **d'approvisionnement** (achat d'énergie sur les marchés de l'électricité) ;
 - › **SEDRE SA**, GRD du groupe Altis SA, fournit la prestation de **comptage intelligent**.
- La principale évolution tarifaire est de passer d'un tarif différent par commune à un tarif unique. Les tarifs seront fixés en application du cadre légal par la Direction sous l'égide du Conseil d'Administration. Les tarifs 2024 ne seront pas connus avant fin août 2023. Le projet de fusion n'a pour autant pas d'impact significatif sur les tarifs, car ceux-ci sont principalement influencés par le marché.



En résumé, nous proposons une simplification organisationnelle, une pas vers la solidarité intercommunale, et un système compatible avec le modèle SEDRE du Val de Bagnes.

Avant de vous céder la parole, je tiens encore à préciser le point suivant concernant la question des tarifs d'énergie, même s'ils ne dépendent qu'indirectement du projet sur lequel nous allons voter :

Le Comité de pilotage du projet a validé à l'unanimité lors de sa séance du 2 mars dernier les éléments suivants :

La question de l'approvisionnement propre est réglée comme suit :

Extrait du protocole d'accord

But de la société

Le but de la société est d'approvisionner et distribuer en priorité de l'énergie électrique renouvelable et locale ; construire entretenir et exploiter les réseaux de distribution et développer les activités et partenariats qui contribueront à la réussite de la transition énergétique dans le Val d'Entremont.

Approvisionnement et production propre

Les Partenaires devront définir leur stratégie pour la société, notamment la stratégie tarifaire, d'approvisionnement et de production propre. Ils la remettent régulièrement à jour. Une première version sera réalisée pour mi-2024, elle ciblera notamment un approvisionnement privilégiant l'énergie renouvelable locale et analysera les options liées à la production propre.

Ainsi nous répondons à la critique formulée par le citoyen qui m'a approché le 14 juin dernier en affirmant que nous avons l'obligation de transférer nos productions propres en direct aux abonnés.

Et pour rappel, si nous l'avions fait entre 2017 et 2022 nous vous aurions facturé Fr. 1 mio supplémentaire. Mais c'est vrai qu'à ce stade nous sommes largement déficitaires sur 2023. C'est une conséquence notamment de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et des déficiences des centrales nucléaires françaises. Bien malin qui pouvait le prédire. Quoi qu'il en soit, l'ELCOM va analyser cette situation.

Une question pour finir : que faisons-nous si pour une raison ou une autre, une de nos usines tombe en panne ? En mettant tous nos œufs dans le même panier, c'est-à-dire en attribuant l'entier de notre production propre à l'approvisionnement de base, nous prenons le risque de devoir acheter de l'énergie en catastrophe dans un marché très instable. Je pourrais prendre l'exemple de la commune vaudoise de St-Prex qui avait fait le choix du marché libre en 2021 et qui a vu ses tarifs bondir de 1'600%, mais je ne veux pas peindre le diable sur la muraille. Il faut être conscient que notre partenariat avec SOGESA, dont l'ELCOM a eu copie des contrats lors sa première analyse de nos tarifs en 2018, nous protège de ce genre de risque. Voilà pourquoi nous sommes d'avis que notre position est la plus responsable possible pour défendre nos intérêts.



Questions/remarques ?

Jean-René Pouget :

Après avoir salué l'assemblée, Jean-René Pouget explique qu'il est « le citoyen » dont le Président a parlé tout à l'heure. Tout en ayant reçu par téléphone la confirmation du Président du comité de l'AVDEL (Association Valaisanne des distributeurs d'Electricité), il réexplique que selon lui la gestion du SEO est illégale, et plus particulièrement la question du prix de l'énergie. Et selon lui l'impact de cette mauvaise gestion avoisine les 3 millions. En effet, la Commune d'Orsières, en tant que GRD, est soumise à la méthode du prix moyen. En fusionnant les GRD dans une société anonyme celle-ci ne sera plus soumise à la LcApEl (Loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité) et l'Assemblée primaire n'aura plus aucun contrôle ni sur les comptes ni sur la méthode d'approvisionnement; car ce qui est contesté, c'est la méthode Full Supply. Selon M. Pouget, le GRD doit se fournir en netting, et en consommant tout d'abord sa propre production, l'abonné du SEO aurait connu des tarifs considérablement plus bas. M. Pouget a alerté les différents présidents de partis, afin de leur demander de repousser cet objet à une prochaine assemblée primaire, tant que ce cas ne serait pas traité, mais sans succès. Il rappelle que dans plusieurs dossiers, la Romande Energie a été déboutée alors que ce n'est jamais arrivé à l'Elcom, et que ses propos sont appuyés par 2 juristes de cette entité.

Réponse : Le Président de la Commune insiste sur le fait qu'on s'en remettra évidemment au jugement de l'Elcom. La dernière fois, lors de l'analyse de nos tarifs par l'autorité de surveillance, nous avons transmis nos contrats Full Supply à l'Elcom qui n'a rien trouvé à redire. Le projet proposé ce soir casse certes l'obligation de se fournir en production propre, mais c'est la volonté des 3 communes de se fournir en local à l'avenir et cette condition a d'ores et déjà été inscrite dans le projet de protocole d'accord, comme stipulé tout à l'heure.

Jean-François Sarrasin :

M. Sarrasin revient sur une remarque qu'il avait déjà faite lors de la soirée d'information. Selon lui, au vue des apports faits par la commune d'Orsières dans la nouvelle société, la représentation des actionnaires au CA n'est pas équitable. La Commune d'Orsières est sous dotée avec seulement 2 représentants et ceci d'autant plus que les autres communes sont encore protégées par les minorités de blocage.

Réponse : Le Président de la Commune rappelle que c'est le mode de fonctionnement de la plupart des sociétés intégrant plusieurs communes, de façon à ne pas gonfler inutilement le nombre de personnes autour de la table.

Jean-Marc Tissières :

M. Tissières revient sur deux chiffres qui ont été donnés par Jean-René Pouget lors de son intervention. Quelle est la raison de la différence qu'il y a entre le prix de vente de notre énergie (6 ct/kWh) et le prix de rachat (21 ct/kWh) ?

Réponse : Le Président de la Commune explique le principe d'achat de l'énergie. Celui-ci, afin de lisser les risques se fait par blocs répartis sur plusieurs années. Dans le tarif 2023, des blocs



ont été achetés les années précédentes, de façon à garantir un approvisionnement minimum et à lisser une éventuelle hausse des prix. Forcément qu'en fonction du prix d'achat de ces blocs et du prix de production de l'année en cours, il peut y avoir des écarts plus ou moins importants, à l'avantage ou non de l'abonné. Cependant, Liddes, Orsières, Sembrancher et Bovernier travaillent actuellement avec Sogesa pour que leur production soit mieux valorisée et qu'elle puisse avantager les abonnés de chacune de ces communes.

Mathieu Bender :

M. Bender se dit déçu de la tournure des événements. Il estime ne pas avoir eu de réponse aux questions posées par des citoyens il y a 5 ans sur le même projet (à peu de choses près). Pour lui, il n'y a pas d'alternative proposée, pas de débat, pas de possibilité de se renseigner suffisamment. De plus, ce n'est qu'en pouvant mettre le nez dans les comptes que l'Assemblée primaire a pu déceler des erreurs. Avec la création d'une société anonyme, c'est la fin de la transparence sans pour autant gagner une seule place dans le classement des GRD en Valais. Lui ne voit donc aucune raison de dire oui. Il appelle donc l'assemblée à refuser l'objet ou tout au moins à s'abstenir.

Clément Formaz :

Si on parle de fusion des communes qu'est ce qui se passerait ? Est-ce que tout ne serait pas résolu ?

Réponse :

Une nouvelle répartition du capital-actions devrait être faite, tenant compte des nouveaux chiffres.

B. DÉCISION

Sur proposition du Conseil municipal, l'Assemblée Primaire se prononce à bulletin secret.

- 1) *Acceptez-vous la vente de l'intégralité des actifs de distribution électrique appartenant à la Commune d'Orsières à la société DransGrid SA ainsi que l'entrée au capital-actions de Dransgrid SA ?*

L'assemblée accepte par :

OUI : 145

NON : 93

BLANC : 4

NUL : 3

- 2) *Acceptez-vous d'affecter le solde du produit de la vente en prêt pour la société Dransgrid SA ?*

L'assemblée accepte par :

OUI : 145

NON : 90

BLANC : 7

NUL : 3



V. DIVERS

Le Président prend tout d'abord la parole pour évoquer les points suivants :

RÉFLEXION SUR LA BAISSÉ DU NOMBRE DE CONSEILLERS

- Le Conseil communal a entamé la réflexion et a déjà tenu 2 séances plénières à ce propos
- Des sous-groupes en charge d'aspects spécifiques ont été créés et des entretiens ont eu lieu avec d'autres Communes (Ayent, Nendaz, Anniviers, St-Maurice, Evolène)
- Lorsque le Conseil aura pris position – dans le courant de l'été – une information sera donnée aux trois partis politiques ainsi qu'à la population
- D'éventuelles votations communales se dérouleraient à l'automne, une année avant les prochaines élections.

PROJET DE PARC SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE ALPIN DE CHARGERAT

- **Site retenu - Études préliminaires - Détermination du périmètre**
 - Col de Chargerat
150'000m², proximité connexion réseau avec installations de ski, pas de zone protégée
 - Hors zone «environnementale»
 - Partiellement hors zone avalanche
 - Hors éboulis
 - Site implanté sur une parcelle de la Bourgeoisie (pour une durée de 30 ans avec possibilité de reconduction pour 30 ans)
 - Accès par route à proximité du site
 - Evacuation de l'énergie par le réseau d'Altis / nouveau télésiège de Téléverbier
- **1ère simulation du productible**
 - Puissance d'environ 11 MW sur périmètre
 - Production > 15 GWh sur le périmètre
 - Productible hivernal > 500 kWh/kWc
- **Processus décisionnel – prochaines étapes**
 - Relevés sur site : été 2023
 - Etudes du projet définitif et estimation financière : juin – septembre 2023
 - Soirée d'information au public: lundi 21 août 2023
 - Proposition de DDP à la Bourgeoisie – Décision : Assemblée bourgeoisiale extraordinaire automne 2023
 - Demande d'autorisation par la Commune - Décision : Assemblée primaire extraordinaire automne 2023
 - Mise à l'enquête publique: fin 2023



PROJET DE CONSTRUCTION D'UN DÉPÔT TECHNIQUE EN COLLABORATION AVEC L'ETAT (SERVICE DE LA MOBILITE)

- Secteur du Blettay
- La commune achète les terrains puis revend au Canton ce dont il a besoin
- L'étude de faisabilité démarre en 2023
- La mise à l'enquête est prévue pour 2024 avec réalisation dès 2025 pour la partie cantonale
- La partie Communale fera l'objet d'une décision de l'Assemblée Primaire

Questions/remarques ?

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt l'Assemblée Primaire à 22h25

Joachim Rausis
Président

Christelle Darbellay T.
Secrétaire



ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE

21 juin 2023

PRÉSIDENT : Joachim Rausis
SECRÉTAIRE : Christelle Darbellay Tornay
PRÉSENTS : 104

I. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir d'ouvrir cette assemblée bourgeoisiale en vous rappelant que seuls les Bourgeois ont le droit de vote.

Les non-bourgeois ont bien évidemment la possibilité d'assister à l'assemblée sauf si les Bourgeois d'Orsières en décident autrement.

L'Assemblée n'émet aucune objection.

Nous vous proposons l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée / désignation des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 14 décembre 2022
3. Comptes 2022
4. Présentation des comptes 2022 de la Bourgeoisie
5. Rapport de l'organe de contrôle
6. Décision sur les comptes 2022 de la Bourgeoisie
7. Divers

Remarque(s) :

L'ordre du jour ne soulève aucune question ni remarque.



Comme scrutateur je vous propose de conserver les mêmes personnes que tout à l'heure soit, qui sont bourgeoises :

- carré 1 : Pascal Lovey
- carré 2 : Justine Duay

Décision :

La proposition de nommer les deux scrutateurs précités est acceptée tacitement.

II. APPROBATION DU PV DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 14 DECEMBRE 2022

Ce document était consultable du 1 au 21 juin 2023 au secrétariat communal ainsi sur le site internet de la commune. Est-ce que quelqu'un en demande la lecture intégrale ?

Décision :

Le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 14 décembre 2022 est accepté tacitement.

III. COMPTES 2022 DE LA BOURGEOISIE

3.A. PRÉSENTATION DES COMPTES

Le Président de la commune passe la parole à M. Célestin Thétaz, président de la commission bourgeoisiale, afin qu'il livre le commentaire détaillé des comptes 2022 de la Bourgeoisie.

FONCTIONNEMENT

Les comptes 2022 de la Bourgeoisie d'Orsières ne sont pas très bons, comme le laissait d'ailleurs paraître le budget.

On peut relever que dans son ensemble, le celui-ci est relativement bien maîtrisé à l'exception des 3 comptes relatifs aux travaux effectués par des tiers pour Liddes, Bourg-St-Pierre et Orsières où les dépenses sont globalement supérieures aux prévisions de plus de 220 mille francs. Cela a certainement engendré des frais supplémentaires également tant au niveau de la reprise des bois que des frais de véhicules où là aussi les dépenses sont supérieures aux prévisions de près de 73 mille francs.

Les charges se finalisent donc à hauteur de Fr. 2 755 185.67 (amortissements compris) soit en augmentation de 9.79% et les revenus à Fr. 2 602 057.35, également en augmentation par rapport aux prévision de 15.52%.

Cette évolution des charges et des revenus 2022 permet tout de même de dégager une marge d'autofinancement de quelque Fr. 68 463.68 contre seulement Fr. 13 100.- au budget. L'exercice 2022 bouclera sur une insuffisance de financement ainsi qu'une perte d'exercice.



INVESTISSEMENTS

Les investissements 2022 de la Bourgeoisie sont une nouvelle fois inférieurs aux prévisions mais fort heureusement serait-on tenté de dire au vu de l'exercice 2022 quelque peu difficile que nous venons de traverser.

Avec des investissements réalisés à hauteur de Fr. 172 217.50 pour des recettes nulles, la Bourgeoisie présente évidemment un investissement net de l'ordre de Fr. 174 217.50 non couvert par la marge d'autofinancement de Fr. 68 463.68, laissant ainsi apparaître une insuffisance de financement de Fr. 105 753.82.

L'exercice 2022 boucle donc sur une perte de Fr. 153 128.32.

3.B. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Comme tout à l'heure, je passe la parole à M. Daniel Porcellana pour la lecture de son rapport.

L'Assemblée prend connaissance du rapport de l'organe de révision.

3.C. DÉCISION SUR LES COMPTES 2022 DE LA BOURGEOISIE

Celles et ceux qui approuvent les comptes 2022 de la Bourgeoisie se prononcent par main levée. Je précise pour la bonne forme que seuls les Bourgeois d'Orsières ont le droit de vote.

Décision :

L'Assemblée Bourgeoisiale accepte les comptes 2022 de la Bourgeoisie à l'unanimité.

IV. DIVERS

Ce point de l'ordre du jour n'est pas utilisé.

Il est 22h40 le Président clôt l'Assemblée bourgeoisiale et remercie les participants en leur souhaitant une excellente rentrée chez eux, tout en les invitant au préalable à partager le verre de l'amitié.

Joachim Rausis
Président

Christelle Darbellay T.
Secrétaire